

Le vendredi 13 novembre 2020,

Soutien aux entreprises bretonnes

La Région adapte ses dispositifs pour répondre aux nouveaux besoins

Le Président de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, et Laurence Fortin, Vice-présidente à l'économie, ont annoncé aujourd'hui de nouvelles mesures pour aider les entreprises et les associations à faire face à la situation. Pour le Président de Région : *"Ce nouveau confinement est un coup dur pour beaucoup de nos entrepreneurs, en particulier pour tous les indépendants, notamment dans le commerce. Dès l'annonce du confinement, nous avons travaillé, avec l'ensemble de nos partenaires, au premier rang desquels figurent les intercommunalités, pour prolonger, renforcer et élargir nos mesures d'aides existantes pour les commerces, les TPE et les PME. Pour les commerçants, au-delà des aides à la trésorerie, nous proposons de nouvelles solutions pour investir dans la vente en ligne et le click & collect."*

COVID-Résistance : plafond d'aide doublé à partir du 26 novembre

Prolongé jusqu'au 31 mars 2021, le prêt COVID-résistance deviendra accessible, sous certaines conditions, à une **cible plus large à compter de fin novembre** : bénéficiaires du PGE, entreprises jusqu'à 20 salariés et 1,5 M€ de chiffres d'affaires (limité à 10 salariés et 1 M€ CA jusqu'ici), et le **plafond de prêt sera doublé** pour atteindre 20 M€ pour les entreprises et associations marchande.

Doté de **27,5 M€**, COVID-résistance est un prêt à taux zéro, à remboursement différé de 18 mois, destiné aux associations et aux entreprises. A ce jour plus de 300 entreprises et associations ont souscrit ce prêt, qui associe Région, intercommunalités, Départements et Banque des territoires.

Attention : les dossiers déposés avant le 26 novembre ne pourront pas bénéficier des nouvelles modalités.

La Région abonde le Prêt rebond de 3 M€ supplémentaires

Grâce à ces 3 M€ de la Région, **bpiFrance apporte 8 M€ pour atteindre un montant total de 11 M€ de prêts supplémentaires.**

Entre mi-mars et fin septembre, **230 TPE et PME ont eu recours au Prêt rebond** pour un montant total de **17 M€** financés par la Région, des fonds FEDER et bpiFrance. Avec un prêt moyen de 75 000 €, il a été principalement sollicité par des commerces (28%), des entreprises industrielles (16%), de l'hébergement-restauration (13%) et, pour plus de la moitié, les entreprises bénéficiaires comptaient moins de 10 salariés.

Ce prêt participatif à partir de 20 000 €, à taux zéro et sans garanti, d'une durée de 7 ans, avec différé de remboursement de 2 ans, est destiné à **financer les besoins en trésorerie liés à la conjoncture, des entreprises de plus d'un an et de moins de 50 salariés.**

Dispositifs des intercommunalités : accent mis sur le numérique

Les intercommunalités qui le souhaitent pourront prolonger leurs dispositifs créés pour faire face à la crise jusqu'au 30 juin 2021. De nouvelles modalités sont également possibles en particulier sur le digital.

Volet numérique du PASS Commerce et artisanat

Aujourd'hui, **la vente en ligne de proximité ou le click & collect** sont des solutions qui s'offrent à nos commerçants pour limiter les effets de la crise. L'enjeu est donc de poursuivre et d'accélérer l'effort engagé pour accompagner le plus grand nombre de ces professionnels à prendre le virage du numérique, qui est aussi un facteur de développement pour leur avenir.

Chaque intercommunalité, qui gère le PASS Commerce & artisanat sur son territoire, aura la possibilité d'en assouplir les modalités pour faciliter l'acquisition de **matériels** ou l'achat de **prestations d'accompagnement ou de formation**. Si l'intercommunalité le souhaite, le soutien pourra atteindre 50% des investissements réalisés et le plancher des dépenses être ramené à 2 000 €.

Des places de marché numérique dans les territoires

Et, toujours pour répondre aux attentes des professionnels et des consommateurs de **faciliter les ventes en ligne de produits des commerçants et artisans locaux**, la Région soutient **jusqu'à 15 000 €** les intercommunalités qui mettent en œuvre des places de marché numériques sur leur territoire.

Parallèlement, une nouvelle version du site produits-locaux.bzh est en cours de préparation. Cette plateforme est destinée à mettre en relation les consommateurs avec les producteurs de produits alimentaires de proximité.

Subvention dédiée aux nouveaux créateurs

Si les intercommunalités mettent en place des aides dédiées aux créateurs d'entreprises post 1^{er} janvier 2020, la Région se propose de doubler cette aide dans la limite de 500 € par projet (subvention globale de 1000 €).

Plus d'infos actualisées au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des dispositifs à retrouver sur bretagne.bzh/COVID-19 et auprès des intercommunalités.